

LE CHIFFON ROUGE NE CACHE PAS LE TOREADOR

SERVICE MINIMUM : L'ALERTE SOCIALE FAIT PARTIE DU PROTOCOLE. MAIS PAS PAR PETITS BOUTS.

La CFDT a rencontré en bilatérale le DSNA sur le dossier Service minimum.

Un rapport du DG est en préparation sur le service minimum dans le Transport aérien. L'hypothèse sur laquelle travaille la direction est de mettre en place un service minimum permettant « d'écouler 50% du trafic sans délai » (dixit le DSNA).

Il faudra retenir et la CFDT le rappellera autant que nécessaire que 50% du trafic n'est pas 50% de la capacité.

Par ailleurs, pour la CFDT, les modalités du service minimum doivent s'inscrire dans un travail plus large sur l'alerte sociale, telle qu'inscrite dans le protocole DGAC, et ne pas se contenter de la partie du problème qui intéresse ponctuellement les politiques.

C'est ce champ de réflexion que la CFDT attend de la première réunion que devrait présider le SG le 1^{er} avril.

Quant aux concertations locales annoncées ici et là, elles ne devront s'attacher qu'aux modalités pratiques de mise en œuvre du cadrage national.

Beaucoup de monde se focalise, parce que le sujet est d'importance, sur le contrôle aérien en Région parisienne et son dernier avatar, l'exigence politique de remettre sur le grill le service minimum à la DGAC. Et pendant ce temps...

REORGANISATION : TOUT RESTERA COMME AVANT ? VRAIMENT ?

Pendant ce temps, le Directeur Général, qui affichait encore il y a peu une réorganisation sans impact sur les personnels, annonce (ou plus précisément fait annoncer) :

- Que le Secrétariat Général risque de devenir un Service et non une Direction => Perte définitive de la capacité à suivre et agir sur les dossiers protocolaires. A quoi pourrait bien servir un protocole DGAC qui ne serait appliqué qu'au travers de la lecture du MEDAD, des Finances et de la Fonction publique ? On peut comprendre que le SG ait l'air un peu abattu ces temps-ci...
- Que la Comm s'en va au MEDAD ... avec ses emplois (47 Emplois à temps plein -ETP-) ! Certes, cela va conforter l'image positive des Organisations syndicales en matière d'information –plus du tout de concurrence !- mais est-ce vraiment le but recherché ? Pour afficher des résultats à tout prix, on néglige la nécessité à communiquer, vers l'intérieur, mais surtout vers l'extérieur, sur des dossiers

par nature complexes, techniques, donc sujets à fantasmes.

- Que l'International et le Juridique sont sur la sellette : tout le monde sait qu'il n'y a aucun enjeu européen propre à l'Aviation civile, et que les Compagnies aériennes sont des partenaires bien élevés qui n'iraient pas chercher noise à leur DGAC de tutelle... quant aux emplois (ETP) correspondants, à la DGAC ou au MEDAD, c'est pareil, non ? NON.

Les personnels méritent, pour le moins, une explication de leur haut encadrement, qui ne répond pas pour l'instant.

Le SPAC CFDT est d'ores et déjà en contact avec la CFDT du MEDAD sur ce dossier extrêmement sensible.

Quant aux emplois menacés de captation, la CFDT rappellera que le Protocole engage le Ministre.